

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la
suspension d'engagement du
sapeur 2ème classe Carole
GILAMA BOSCO du CIS LAVAU

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 23
juillet 2015, portant suspension d'engagement d'office du sapeur 2ème
classe Carole GILAMA BOSCO, du 30/03/15 au 31/07/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le sapeur 2ème
classe Carole GILAMA BOSCO en arrêt de maladie du 31/07/15 au
31/08/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'office d'engagement du sapeur 2ème classe Carole GILAMA BOSCO, sapeur-
pompier volontaire au centre de secours de LAVAU, est prolongée, du 31 juillet 2015 au 31 août 2015.

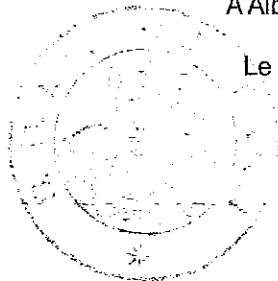
Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

21 AOÛT 2015

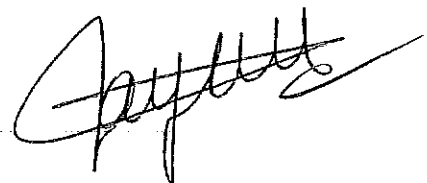
A Albi le :

Le président du conseil d'administration,
pour le président empêché,
le 1er vice-président,

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Jean-Paul RAYNAUD



**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**